



SÉANCE ORDINAIRE
15 AVRIL 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE QUINZIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE DIX-NEUF SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR YVES LEGAULT, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES QUARANTE-CINQ.

Sont présents formant quorum:

Yves Legault, président et représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Louis-Philippe Marineau, vice-président et représentant de Saint-Joseph-du-Lac

Est absent :

Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RA 017-04-2019

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 2019

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 15 avril 2019 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RA 018-04-2019

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2019

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2019 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que rédigé. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● **ADMINISTRATION**

Résolution RA 019-04-2019

3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2019

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 15-04-2019 au montant de **4 430.86 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution RA 020-04-2019

3.2 AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION ADMINISTRATIVE DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES

Le représentant de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, monsieur Yves Legault, demande de reporté la présente afin qu'il puisse assurer certaines validations auprès des membres du conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

● **EXPLOITATION**

● **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution RA 022-04-2019

6.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2019

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau
Appuyé de monsieur Yves Legault**

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h06.

YVES LEGAULT
PRÉSIDENT

STÉPHANE GIGUÈRE
SECRÉTAIRE